

RAPPORT D'ENQUÊTE
Copie dépersonnalisée

**Accident mortel survenu le 24 mai 2012 à un travailleur
de l'entreprise Compagnie d'arbres
Patrick F. Downey inc.,
Au 4545, route 108 est à Cookshire-Eaton.**

Direction régionale de l'Estrie

Inspecteurs :

Robert Beaudette

Johanne Marquis, ing.

Date du rapport : 1^{er} novembre 2012

Rapport distribué à :

- Monsieur A, président, compagnie d'arbres Patrick F. Downey inc.
- Dr Martin Clavet, coroner
- Madame Irma Clapperton, directrice de la santé publique

TABLE DES MATIÈRES

<u>1</u>	<u>RÉSUMÉ DU RAPPORT</u>	<u>1</u>
<u>2</u>	<u>ORGANISATION DU TRAVAIL</u>	<u>2</u>
2.1	STRUCTURE GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT	2
2.2	ORGANISATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL	2
2.2.1	MÉCANISMES DE PARTICIPATION	2
2.2.2	GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ	3
<u>3</u>	<u>DESCRIPTION DU TRAVAIL</u>	<u>4</u>
3.1	DESCRIPTION DU LIEU DE TRAVAIL	4
3.2	DESCRIPTION DU TRAVAIL À EFFECTUER	6
<u>4</u>	<u>ACCIDENT: FAITS ET ANALYSE</u>	<u>8</u>
4.1	CHRONOLOGIE DE L'ACCIDENT	8
4.2	CONSTATATIONS ET INFORMATIONS RECUEILLIES	10
4.2.1	TRAVAILLEUR :	10
4.2.2	LIEU ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL :	10
4.2.3	ÉQUIPEMENT :	11
4.3	ÉNONCÉS ET ANALYSE DES CAUSES	14
4.3.1	L'UTILISATION DU TRACTEUR SUR LE FLANC DU MONTICULE COUVERT D'HERBES FAVORISE SON RENVERSEMENT.	14
4.3.2	LA GESTION DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ DU TRACTEUR EST DÉFICIENTE ET AMÈNE LE TRAVAILLEUR À SE METTRE EN DANGER EN UTILISANT L'ÉQUIPEMENT DÉPOURVU DE CEUX-CI.	14
<u>5</u>	<u>CONCLUSION</u>	<u>16</u>
5.1	CAUSES DE L'ACCIDENT	16
5.2	AUTRES DOCUMENTS ÉMIS LORS DE L'ENQUÊTE	16
 <u>ANNEXES</u>		
ANNEXE A :	Accidenté	17
ANNEXE B :	Liste des témoins et des autres personnes rencontrées	15
ANNEXE C :	Références bibliographiques	18

SECTION 1**1 RÉSUMÉ DU RAPPORT****Description de l'accident**

Lors de l'épandage d'herbicide dans un champ de sapins, un travailleur est écrasé par le tracteur de ferme qu'il conduit lors du renversement de ce dernier.

Conséquences

Le travailleur décède.



Photo 1 : Tracteur renversé dans le champ de sapins (Source : CSST)

Abrégé des causes

Les causes suivantes sont retenues pour expliquer cet accident :

- L'utilisation du tracteur sur le flanc du monticule couvert d'herbes favorise son renversement.
- La gestion des dispositifs de sécurité du tracteur est déficiente et amène le travailleur à se mettre en danger en utilisant l'équipement dépourvu de ces dispositifs.

Mesures correctives

À la suite de cet accident, un scellé est apposé sur le tracteur de ferme et son utilisation est interdite jusqu'à ce que les systèmes de protection du conducteur soient remis en place (rapport RAP9072590, émis le 25 mai 2012). L'employeur a corrigé la situation et le scellé a été enlevé pour autoriser l'utilisation du tracteur (rapport RAP0701919, émis le 6 juin 2012).

Le présent résumé n'a pas comme tel de valeur légale et ne tient lieu ni de rapport d'enquête, ni d'avis de correction ou de toute autre décision de l'inspecteur. Il ne remplace aucunement les diverses sections du rapport d'enquête qui devrait être lu en entier. Il constitue un aide-mémoire identifiant les éléments d'une situation dangereuse et les mesures correctives à apporter pour éviter la répétition de l'accident. Il peut également servir d'outil de diffusion dans votre milieu de travail.

SECTION 2

2 ORGANISATION DU TRAVAIL

2.1 Structure générale de l'établissement

Les activités de l'entreprise consistent essentiellement en la production et la vente de sapins de Noël. Les types d'arbres cultivés sont principalement des sapins Fraser et des sapins baumier. L'entreprise effectue toutes les étapes de la production allant de la mise en terre jusqu'à la récolte. Ces opérations sont faites seulement sur des terrains lui appartenant.

Les deux copropriétaires, M. A et Mme B, y travaillent toute l'année. L'entreprise embauche aussi trois travailleurs réguliers de façon saisonnière ainsi que de 25 à 40 travailleurs occasionnels dans les périodes de pointe telles que la récolte et l'emballage des sapins. Ces derniers sont embauchés sur une base quotidienne à partir d'une main d'œuvre fournie par l'UPA.

Les travailleurs réguliers effectuent une bonne partie de leurs tâches seuls, chacun de leur côté, tandis que les travailleurs occasionnels travaillent principalement en groupes. M. A supervise directement les travailleurs.

2.2 Organisation de la santé et de la sécurité du travail

2.2.1 Mécanismes de participation

Les trois travailleurs réguliers se rencontrent tous les matins aux bureaux de l'entreprise avant d'entreprendre leur journée de travail. Les représentants de l'employeur étant présents à ce moment, cette rencontre est l'occasion de discuter des différentes tâches à effectuer dans la journée et des difficultés potentielles qui pourraient être rencontrées.

Compte tenu du nombre limité de travailleurs réguliers, les suggestions et commentaires relatifs aux questions de santé et de sécurité sont faits verbalement et directement à l'employeur.

2.2.2 Gestion de la santé et de la sécurité

Les travailleurs réguliers ont reçu une formation sur l'utilisation sécuritaire d'un tracteur. Cette formation a été donnée par une ressource à l'interne à partir d'un contenu élaboré, entre autres, par l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la CSST.

Une fiche de prévention contenant la consigne de travail sécuritaire pour l'utilisation des tracteurs est élaborée et chaque travailleur en reçoit une copie. Ce document est inclus dans un cartable qui comprend aussi la documentation relative à la formation reçue.

L'employeur fournit un téléphone cellulaire à ses travailleurs réguliers et garde le contact avec eux à quelques reprises au cours de la journée.

Les nouvelles questions relatives à la santé et à la sécurité sont traitées, au besoin, à mesure qu'elles se présentent. Aucune autre activité spécifique n'est planifiée à l'avance.

SECTION 3

3 DESCRIPTION DU TRAVAIL

3.1 Description du lieu de travail

Le lieu de travail consiste en une terre agricole sur laquelle est située une plantation de sapins destinés à la vente en tant qu'arbres de Noël. Les bureaux et bâtiments principaux de l'entreprise sont situés en façade de cette terre, sur la route 108.

Cette plantation comporte des champs où sont plantés des sapins de différentes dimensions, c'est-à-dire qui en sont rendus à des stades de croissance différents selon le moment de leur mise en terre. Des arbres sont plantés toutes les années pour assurer un roulement dans la récolte annuelle.

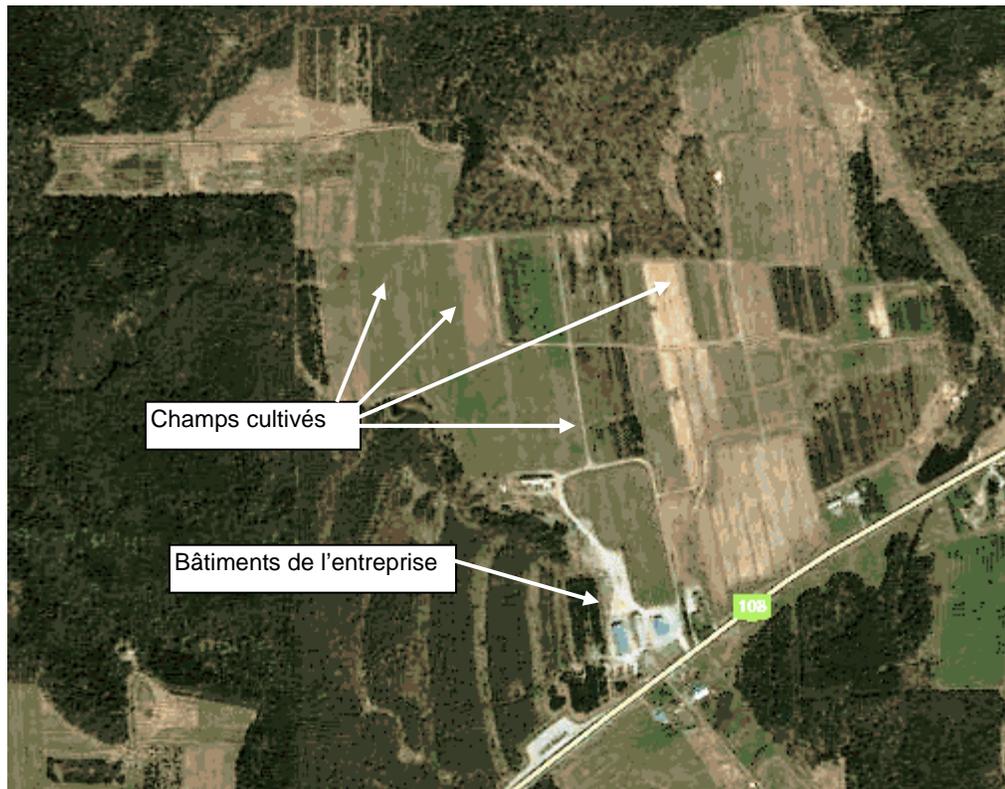


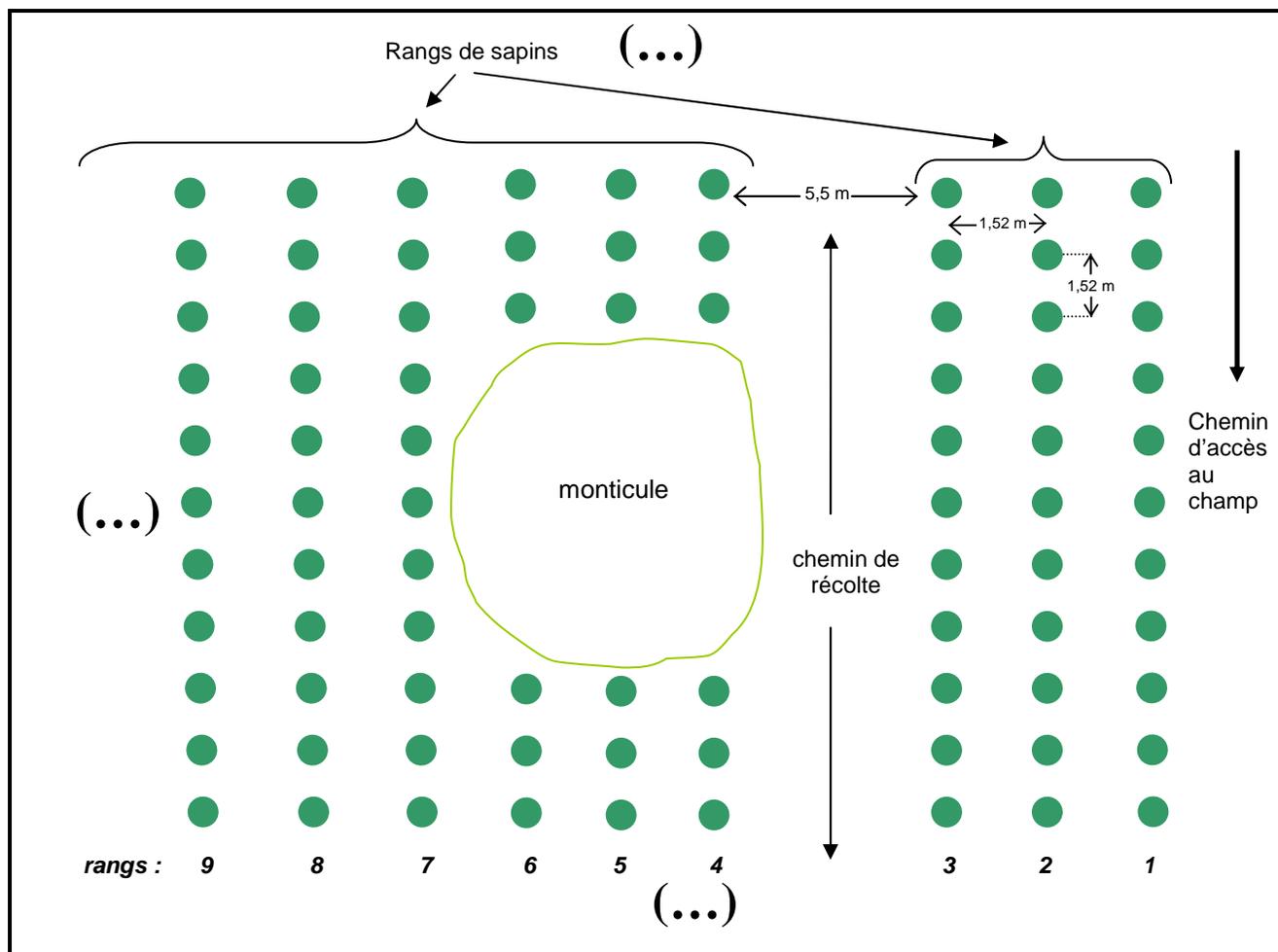
Photo 2 : Terre agricole située au 4545, route 108, à Cookshire. (Source Google)

La Compagnie d'arbres Patrick F. Downey inc. possède plusieurs terres agricoles destinées à la culture de sapins de Noël dans la région de l'Estrie.

Le champ que le travailleur traite au moment de l'accident a une topographie généralement plate avec un monticule présent dans sa partie est. Le champ a une dimension d'environ 61 mètres de largeur par 305 mètres de longueur et des arbres sont plantés sur 167 mètres. Les arbres ont été plantés l'automne précédent et sont disposés à 1,52 mètre de distance les uns des autres et en

rangs séparés également entre eux par une distance de 1,52 mètre. Ces rangs sont disposés dans l'axe nord-sud. Des irrégularités naturelles sous la forme de mottes de terre ou de petites bosses sont présentes un peu partout dans le champ.

Trois chemins de 5,5 mètres de largeur, destinés à être utilisés lors de la récolte, sont laissés sans plant sur le champ. Ces chemins de récolte sont situés entre les rangs 3 et 4, 18 et 19 ainsi que le long du 33^e et dernier rang.



Croquis 1 : Configuration du champ à traiter (vue partielle) (Source CSST)

Le monticule est de forme oblongue et a un dénivelé d'environ 1,8 mètre. Il mesure environ 8 mètres de largeur pour 20 mètres de longueur. Sur le flanc du monticule, à l'endroit où le tracteur a circulé, on mesure un angle de 26 degrés d'inclinaison avec une pente qui descend vers le côté gauche du tracteur.

3.2 Description du travail à effectuer

Le jour de l'accident, le travailleur s'affaire à épandre de l'herbicide dans le but d'éliminer les mauvaises herbes dans une plantation de sapins ayant été plantés l'automne précédent. L'épandage est effectué dans les allées situées entre les rangs de jeunes sapins. Un herbicide non sélectif (Roundup®) est utilisé à cette fin. L'épandage se fait en passages successifs sous forme de boucles, permettant ainsi au tracteur de tourner sans jamais avoir à reculer ou à effectuer de virage trop serré. Un seul passage est requis entre chaque rang.

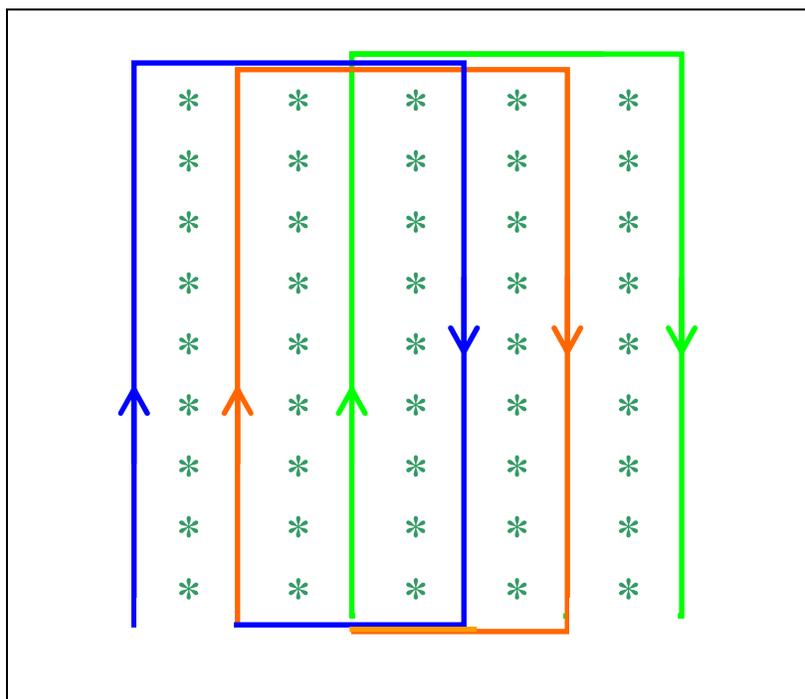


Figure 1 : Schéma du principe d'épandage en boucles. (Source CSST)

L'épandage est fait à l'aide d'un tracteur de ferme de marque Massey Ferguson, modèle 1528, sur lequel un dispositif de pulvérisation est attaché à l'arrière via l'attache en trois points. Ce dispositif, dont la base est de fabrication maison, est en cours d'optimisation.



Photo 3 : Dispositif d'épandage installé sur le tracteur. (Source CSST)

SECTION 4**4 ACCIDENT: FAITS ET ANALYSE****4.1 Chronologie de l'accident**

Le matin du 24 mai 2012, M. C arrive chez son employeur vers 7 h 30. Il rencontre tout d'abord ses collègues de travail au bureau de l'établissement avant d'entamer sa journée de travail.

À cette période de la saison, plusieurs travaux sont à faire. M. C est assigné pour la journée à l'épandage d'herbicide dans les récentes plantations. Vers 8 h, il entreprend sa journée de travail. Il prépare le tracteur et se dirige vers la terre agricole située tout juste derrière les bureaux de l'entreprise; deux zones plantées à l'automne sont à traiter dans ce secteur. Il commence par traiter la zone située à l'est de la terre agricole. Cette section se fait généralement en environ deux heures.

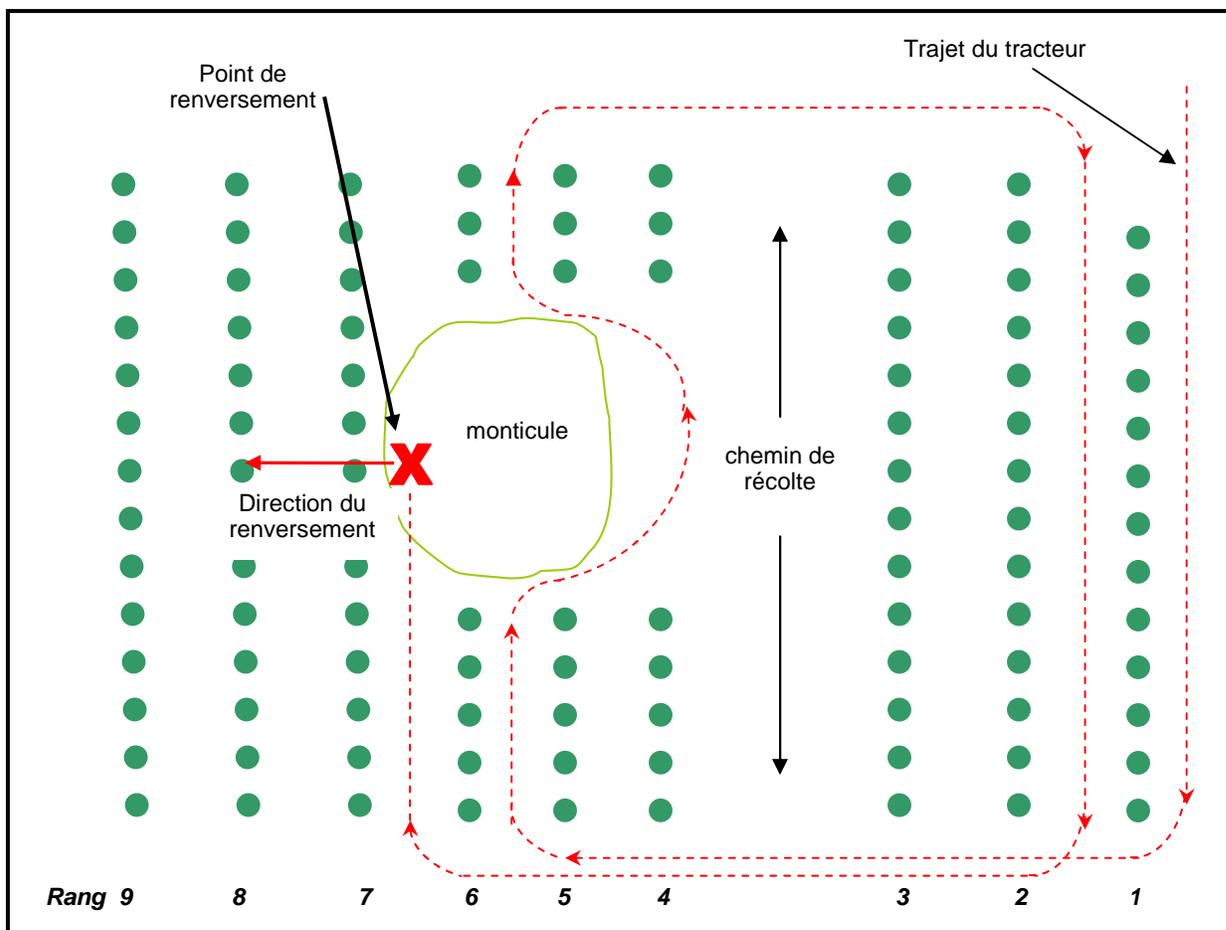
Par la suite, M. C se dirige vers la zone à l'ouest de la terre, où se trouve l'autre section à traiter. Il débute l'épandage par la première rangée d'arbustes plantés du côté est de ce secteur en se dirigeant vers le sud de la parcelle. Lors de cette première boucle, il contourne le monticule par la droite (côté est). Il entame ensuite sa deuxième boucle en passant entre la première et la deuxième rangée de sapins, puis s'enligne dans la rangée adjacente à celle déjà traitée en se tournant au bout du champ. Arrivé vis-à-vis le monticule, il décide de passer sur le flanc de celui-ci, en ligne droite. C'est alors que, au moment où le tracteur est déjà incliné sur sa gauche, la roue avant droite heurte une motte de terre. Le tracteur bascule alors sur sa gauche et fait chuter M. C au sol. Le tracteur effectue ainsi trois quarts de tonneau et arrête sur son côté droit. La victime se retrouve coincée sous la roue arrière du tracteur placée sur son thorax.



Photo 4 : Emplacement à l'ouest de la terre à traiter en fin d'avant-midi. (Source Google)

Vers minuit, M. A reçoit un appel de la conjointe de M. C qui s'inquiète que ce dernier ne soit pas encore rentré. M. A part immédiatement à la recherche de M. C et le retrouve vers minuit

trente, toujours coincé sous le tracteur. Il appelle alors les secours. Son décès est constaté sur place.



Croquis 2 : Parcours du tracteur dans la nouvelle plantation. (Source CSST)

4.2 Constatations et informations recueillies

4.2.1 Travailleur :

M. C en est à ses premières journées de travail pour l'année 2012. Il a une formation de soudeur et a travaillé plusieurs années dans ce domaine avant d'entrer au service de la Compagnie d'arbres Patrick F. Downey inc. Il travaille de mai à décembre et effectue des tâches très diversifiées en fonction de la période de l'année. Étant à l'emploi de la Compagnie d'arbres Patrick F. Downey inc. depuis une quinzaine d'années, il est parmi les travailleurs ayant le plus d'expérience au sein de l'entreprise et l'employeur lui confie plusieurs tâches d'importance. Il est notamment responsable de l'entretien mécanique des véhicules et des autres accessoires utilisés avec les tracteurs. L'employeur lui laisse la latitude de la gestion des dispositifs de sécurité dont doivent être équipés les tracteurs.

La veille de l'accident, il a traité un champ sur une autre terre située à quelques kilomètres des bureaux de l'entreprise. Il a aussi apporté certaines modifications au système d'arrosage afin d'en améliorer le fonctionnement.

4.2.2 Lieu et organisation du travail :

La terre agricole est entourée de clôtures ayant pour objectif de tenir éloignés les animaux susceptibles de manger les jeunes arbres, plus spécifiquement les chevreuils et les dindons sauvages. À cet endroit, environ 100 acres ont été plantés l'automne précédent. Le travailleur avait hersé ce même champ au cours de l'été 2011 afin de le préparer pour la plantation. Aucun arbre n'a alors été planté sur le monticule, qui est constitué d'une roche recouverte de terre, selon M. A. Ces obstacles naturels sont toujours évités lors de la plantation d'arbres.

L'accident est survenu entre le 6^e et le 7^e rang de sapins, sur le flanc du monticule (Croquis 2) qui s'y trouve. Lors de notre retour sur les lieux après quelques jours, le trajet est facilement identifiable en raison de l'effet de l'herbicide. Il nous est donc possible de voir précisément l'endroit où la trajectoire du tracteur s'est arrêtée. Une des mottes de terre mentionnées plus haut est présente directement dans la trajectoire des roues droites du tracteur, à l'endroit où celui-ci a amorcé son renversement (photo 5). On y voit que les roues du tracteur ont circulé sur cette motte en fin de course, juste au point où le renversement s'est produit.



Photo 5 : Point de renversement du tracteur sur le flanc du monticule. (Source CSST)

Au cours de la journée du 24 mai 2012, M. A a tenté à cinq reprises de joindre M. C sur son téléphone cellulaire. Aucune de ces tentatives n'a été fructueuse. Selon M. A, il est fréquent que les travailleurs ne répondent pas, car ils n'entendent pas le son du téléphone lorsqu'ils sont sur le tracteur en marche. La dernière de ces tentatives a été faite à 17 h 13. Aucune visite en personne n'a été faite dans le champ où M. C travaillait.

M. C est venu travailler en moto et a stationné celle-ci dans le garage à machinerie cette journée-là. En ne voyant pas son véhicule dans le stationnement en fin de journée, M. A a pensé que M. C était déjà rentré chez lui.

4.2.3 Équipement :

Le tracteur a été acheté en 2007 et a 781,3 heures d'utilisation au compteur. Il s'agit d'un tracteur Massey Ferguson de modèle MF 1528 ayant une puissance annoncée de 21,2 kW. Il a une largeur de 1,016 mètre aux roues arrière et une hauteur au volant de 1,4 mètre. Sa masse est de 1100 kg et il a une capacité de charge maximale de 1100 kg également. L'employeur possède quatre tracteurs de ce type. Ce modèle est habituellement utilisé exclusivement pour l'emballage des sapins lors de la récolte à l'automne. L'employeur possède trois emballeuses et les tracteurs sont utilisés en rotation avec ces équipements. Le tracteur fournit l'énergie nécessaire pour faire tourner les emballeuses via la prise de force. Il ne fournit alors pas de force motrice pour le déplacement.

Lors de la récolte, les emballeuses sont fixées simultanément sur l'avant et l'arrière du tracteur et un cadre métallique passe directement au-dessus de ce dernier. L'emballeuse est elle-même fixée sur la remorque où sont empilés les arbres récoltés et cette remorque est tirée par un gros tracteur. En raison de la hauteur de l'arceau de sécurité et de la présence du cadre métallique par-dessus le tracteur, l'espace libre est insuffisant pour garder l'arceau en place dans cette configuration. Ainsi, l'arceau est retiré complètement du tracteur lors des opérations d'emballage.

L'appareillage pour l'épandage d'herbicide qui est attaché au tracteur lors de l'accident est un équipement en cours d'optimisation. Cet équipement a été installé sur le tracteur dans le but de le mettre à l'essai et de corriger les défauts qui sont constatés à l'utilisation. Une fois que l'optimisation de cet équipement sera complétée, l'employeur envisage d'en fabriquer une version qui lui permettra d'arroser deux ou trois rangs à la fois et qui sera fixée sur un plus gros tracteur.

Le tracteur impliqué dans l'accident a été utilisé pour la récolte l'automne précédent et n'a pas servi par la suite avant le printemps 2012. Lors de la disjonction du tracteur et de l'emballeuse pour installer l'appareillage pour arroser, l'arceau de sécurité est demeuré entreposé dans le garage. La ceinture de sécurité est également retirée. M. A ignore que la ceinture est absente au moment de l'accident. Il la retrouve dans le garage de l'entreprise à la suite de notre intervention.

Le manuel d'utilisateur du tracteur énumère quelques précautions à prendre lors de son usage. On y retrouve, entre autres, une section sur l'arceau de sécurité (« cadre ROPS ») dans laquelle il est spécifié que :

- « Avant d'utiliser le tracteur, vérifier que le cadre ROPS n'est pas endommagé et qu'il est bien fixé au tracteur. »
- « Conduire avec le cadre ROPS rabattu uniquement lorsque les conditions le nécessitent. Replacer le cadre ROPS en position droite bloquée dès que les conditions le permettent. »
- « Le cadre ROPS permet de limiter les blessures en cas de retournement. Le retournement d'un tracteur sans cadre ROPS ou avec le cadre rabattu peut entraîner des blessures graves, voire mortelles. »

Ces notions sont aussi répétées dans la brochure « L'utilisation sécuritaire du tracteur », dans laquelle l'arceau de sécurité est identifié comme une mesure de prévention contre l'écrasement des personnes en cas de renversement. Cette brochure est incluse dans le manuel de formation (cartable) que le travailleur a reçu.

De plus, le règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST), à l'article 277, stipule:

« Structure de protection des véhicules automoteurs : Les véhicules automoteurs suivants, fabriqués à compter du 2 août 2001, doivent être munis, avant le 28 janvier 2002, d'une structure de protection en cas de retournement conforme à la norme Structures de protection contre le retournement (SPR) pour engins agricoles, de construction, de terrassement, forestiers, industriels et miniers, CSA B352-M1980 :

...

3° les tracteurs agricoles sur roues dont la puissance est supérieure à 15 kilowatts.
une structure de protection en cas de retournement.

... »

De même, l'article 280 du RSST énonce ce qui suit quant à la ceinture de sécurité :

*« **Ceinture de sécurité** : Le port d'une ceinture de sécurité est obligatoire pour le conducteur d'un véhicule automoteur muni d'une structure de protection en cas de retournement ainsi que pour tout travailleur qui prend place à bord d'un tel véhicule, lorsque le véhicule est en mouvement. »*

L'épandage d'herbicide se fait à basse vitesse, soit environ 3 ou 4 kilomètres à l'heure. Le tracteur renversé est placé en première vitesse, soit la plus basse disponible. Le tracteur dispose d'un embrayage hydrostatique qui est actionné par une pédale. Celle-ci doit être maintenue enfoncée pour que le moteur transmette sa puissance aux roues motrices.

4.3 Énoncés et analyse des causes

4.3.1 L'utilisation du tracteur sur le flanc du monticule couvert d'herbes favorise son renversement.

Le champ dans lequel l'épandage est fait au moment de l'accident, tout comme la majeure partie de la terre agricole située à cette adresse, a une topographie plate. Seule la présence du monticule crée une dénivellation notable sur toute la surface. La présence de ce monticule est connue du travailleur. Il a lui-même procédé au hersage de ce champ l'été précédent afin de le préparer pour la plantation qui a eu lieu à l'automne. Aucun hersage n'a été fait sur le monticule, car la dénivellation peut créer un risque et des difficultés lors de l'utilisation des équipements de récolte.

Il est donc prévu que la machinerie n'ait pas à circuler directement sur le monticule et c'est ce qui est fait lors de la première boucle; le travailleur contourne alors le monticule par la droite. Cependant, lors de la deuxième boucle, le travailleur passe en ligne droite pour ainsi arroser le côté du 7^e rang de sapins, qui est planté tout juste à la base du monticule. Ainsi, il circule sur la base du flanc du monticule, donnant un angle latéral de 26 degrés au tracteur. Dans cette position, le centre de gravité du tracteur est déplacé sur sa gauche et son équilibre est précaire.

La présence d'herbes partout dans le champ, et plus spécifiquement sur le monticule, empêche le travailleur de distinguer facilement les irrégularités naturelles du terrain. De toute façon, l'espace entre les roues du tracteur et les rangs de sapins est faible, ce qui ne laisse que peu de possibilité de modifier la trajectoire. Le travailleur ne peut donc pas voir la motte de terre vers laquelle ses roues droites se dirigent. Bien que la vitesse du véhicule soit faible, le fait de heurter cette motte donne une impulsion à la droite du tracteur, qui est déjà en équilibre précaire à cause de l'inclinaison du monticule, et provoque ainsi son renversement.

Cette cause est retenue.

4.3.2 La gestion des dispositifs de sécurité du tracteur est déficiente et amène le travailleur à se mettre en danger en utilisant l'équipement dépourvu de ces dispositifs.

L'arceau de sécurité du tracteur est conçu par le fabricant pour être rabattable dans les cas où il pourrait s'avérer trop encombrant, par exemple pour le rangement. Toutefois, au moment de l'accident, il n'est pas seulement rabattu, mais il est complètement retiré. Il en est de même pour la ceinture de sécurité. Le tracteur a été utilisé pour la récolte l'automne précédent et l'arceau n'était, à ce moment, pas utilisé avec l'emballeuse. Lors de l'accident, le tracteur est utilisé de façon autonome et à une autre fin, soit l'optimisation de l'équipement d'épandage d'herbicide concentré. Le risque de retournement est présent. Or, le manuel du fabricant est clair quant à la nécessité de la présence de l'arceau et du port de la ceinture. Il en est de même pour la réglementation qui exige la présence de

l'arceau en tout temps sur ce type de tracteur. La documentation incluse dans la formation reçue par le travailleur et retrouvée dans son cartable énonce aussi la même nécessité.

L'employeur laisse la responsabilité de l'entretien des équipements au travailleur. Or, ce dernier omet d'installer et d'utiliser les dispositifs de protection avant d'utiliser le tracteur.

Le travailleur a signé un document à l'effet qu'il a reçu l'information concernant la consigne de travail à respecter en ce qui a trait aux équipements de protection. Or, l'employeur se limite à faire signer les travailleurs et n'exerce pas de supervision quant à la mise en application de ces obligations. Il ignore même pourquoi la ceinture de sécurité est retirée.

Lors du renversement du tracteur, celui-ci effectue trois quarts de tonneau en basculant sur sa gauche pour tourner à l'envers et finalement arrêter sur son côté droit. Ce type de renversement est un phénomène bien connu et documenté dans la documentation relative aux tracteurs. La structure de protection en cas de retournement est spécifiquement prévue par le fabricant afin de protéger l'utilisateur dans une telle situation. Ce dispositif doit par contre toujours être utilisé conjointement avec la ceinture de sécurité afin que le conducteur demeure assis lors du renversement et évite de se faire écraser. Il va sans dire que si ces équipements avaient été présents et utilisés, les conséquences de cet accident auraient été beaucoup moins graves.

Cette cause est retenue.

SECTION 5

5 CONCLUSION

5.1 Causes de l'accident

Les causes suivantes sont retenues pour expliquer cet accident :

- L'utilisation du tracteur sur le flanc du monticule couvert d'herbes favorise son renversement.
- La gestion des dispositifs de sécurité du tracteur est déficiente et amène le travailleur à se mettre en danger en utilisant l'équipement dépourvu de ceux-ci.

5.2 Autres documents émis lors de l'enquête

À la suite de cet accident, un scellé est apposé sur le tracteur de ferme et son utilisation en est interdite jusqu'à ce que les systèmes de protection du conducteur soient remis en place (rapport RAP9072590, émis le 25 mai 2012). Le scellé a été enlevé et l'utilisation du tracteur a pu reprendre après que l'employeur ait corrigé la situation (rapport RAP0701919, émis le 6 juin 2012).

De plus, il a été demandé à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour que les arceaux demeurent sur les tracteurs même quand ceux-ci sont utilisés avec les emballeuses et de s'assurer que ces dispositifs demeurent installés en tout temps. Finalement, il lui a été demandé de mettre en place une méthode de surveillance efficace lorsqu'un travailleur effectue des travaux seul (rapport RAP0703730). L'employeur s'est conformé à ces demandes.

ANNEXE A

Accidenté

Nom, prénom : C

Sexe : masculin

Âge : 63 ans

Fonction habituelle : manœuvre en horticulture

Fonction lors de l'accident : manœuvre en horticulture

Expérience dans cette fonction : 15 ans

Ancienneté chez l'employeur : 15 ans

Syndicat : s./o.

ANNEXE B

Liste des témoins et des autres personnes rencontrées

M. A, président, Cie d'arbres Patrick F. Downey inc.

Mme B, vice-présidente, Cie d'arbres Patrick F. Downey inc.

M. D, travailleur, Cie d'arbres Patrick F. Downey inc.

M. E, sergent, Sûreté du Québec

ANNEXE C

Références bibliographiques

Éditeur officiel du Québec, Règlement sur la santé et la sécurité du travail, (S-2.1, r.13), 2011

AGCO Corporation, Massey-Ferguson, Tracteur 1528/1531, Manuel d'instruction du conducteur, Publication no 4283028M2, 2007

Gouvernement du Québec, CSST et UPA, Un renversement de tracteur, c'est si vite arrivé, DC 100-1111-1 (94-10)

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, L'utilisation sécuritaire du tracteur, DC-300-418 (04-02), 2004